REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Pyrénées Orientales

COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 05 Mars 2024 Sur la commune de Néfiach

Nombre de conseillers en exercice : 38

Votants: 36

N° DELIBERATION	OBJET	VOTE (Approuvé/Rejeté)
Délib. n°1	Installation d'un nouveau conseiller communautaire de la commune d'Ille sur Têt	Approuvé
Délib. n°2	Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)	Approuvé
Délib. n°3	Modification du Tableau des effectifs	Approuvé
Délib. n°4	Renouvellement de l'agrément pour avoir recours au service civique	Approuvé
Délib. n°5	Approbation de l'élargissement de la convention de partenariat avec T.E.S.T.	Approuvé
Délib. n°6	Lissage sur le régime indemnitaire en cas d'avancement de carrière	Approuvé
Délib. n°7	Modification du protocole d'accord	Approuvé
Délib. n°8	Mise à jour des commissions communautaires	Approuvé
Délib. n°9	Validation du dossier OCMACS - AMIEL	Approuvé
Délib. n°10	Validation du projet de rénovation énergétique du Restaurant Scolaire d'Ille sur Têt	Approuvé
Délib. n°11	Subvention de fonctionnement versée à l'ACGV pour l'exercice 2024	Approuvé
Délib. n°12	Subvention versée à l'association une vie, un chat	Approuvé

Délib. n°13	Approbation de la mise en place d'une plateforme ''Déclaloc'' pour une aide aux hébergeurs sur la déclaration de leurs locations de vacances	Approuvé
Délib. n°14	Approbation des nouveaux tarifs appliqués aux accueils de loisirs à partir de la rentrée scolaire 2024/2025	Approuvé
Délib. n°15	Approbation du règlement intérieur des accueils de loisirs et de la restauration scolaire des enfants de maternelle et de l'élémentaire ainsi que celui des espaces ados à partir de la rentrée scolaire 2024/2025	Approuvé
Délib. n°16	Demande de modifications à apporter au Règlement Intérieur des EAJE	Approuvé
Délib. n°17	Modification des statuts du service des ordures ménagères et assimilés	Approuvé
Délib. n°18	Fixation des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2024	Approuvé

Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur affichage. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier.

Compte-rendu affiché le : 08/03/2024

Mis en ligne sur le site de la communauté le : 08/03/2024

Le Président Marc BIANCHINI

